

Contrat de vente pour un panier de champignons Shiitakés



Saison 2021-2022

Du 06 décembre 2021 au 27 juin 2022

Nouvel adhérent **Renouvellement**

Chaque partie s'engage à respecter les statuts et le règlement de l'association La Cueillette.

Il est convenu ce qui suit entre M. / Mme

Demeurant à.....

Ville : Tel portable :

Tel fixe : E-mail :

Qui s'engage à :

- 1) adhérer annuellement à l'association la Cueillette,
- 2) commander au moins 1 produit mensuel,
- 3) régler d'avance l'achat de champignons, selon un échéancier, tableau de règlement ci-dessous,
- 4) venir chercher sa commande les jours de livraison, le lundi de 19h à 20h et émarger la liste de distribution,
- 5) trouver un remplaçant, en cas d'absence, pour le retrait du panier. Chaque adhérent a la responsabilité de sa commande. **Dans le cas où l'absence ne serait pas signalée, les produits seront redistribués le soir même, et le montant sera débité,**
- 6) participer au bon déroulement de la vie de l'association, en étant présent à 3 distributions par an (art. 2 règlement intérieur),
- 7) être solidaire des surplus et des aléas de la production. Faire acte de son engagement avec le producteur en acceptant de partager les risques liés à l'activité,
- 8) se conformer au règlement intérieur article 4 en cas de désistement éventuel de l'engagement annuel.

Et **François ROUGIÉ**, demeurant Ferme du petit baron, route de Créon, 33750 BARON, qui s'engage à :

1. appliquer du 06 décembre 2021 au 27 juin 2022, le barème des prix en vigueur au 30 novembre indiqués sur le tableau,
2. livrer le panier de l'adhérent les lundis hebdomadaires à 18h45, Salle des fêtes, Place Aristide Briand, 33360 Quinsac,
3. communiquer tout au long de la saison sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes auprès des adhérents,
4. informer immédiatement l'adhérent s'il est ponctuellement en incapacité de fournir ses produits dans les quantités suffisantes et cela, pour des raisons indépendantes de sa volonté (gel, grêle, parasites...),
5. être transparent sur le mode de production, la provenance des produits livrés,
6. produire dans le respect des statuts et du règlement de l'association La Cueillette.

Le présent contrat élaboré commence le **06 décembre 2021** et se termine le **27 juin 2022** selon l'engagement d'achat.

Informations sur le produit : Les shiitakés sont une espèce de champignons qui doivent se manger bien cuits. Ils poussent sur un substrat de paille de blé bioensemencé par le mycélium de shiitakés dans une carrière à Croignon. Les couleurs et textures changent en fonction de l'évolution du champignon, au début il est plus noir, épais et ferme, ensuite il vire au blanc crème, il devient plus mou et s'ouvre complètement, c'est là qu'il est bon à ramasser et à consommer. La quantité souhaitée sera livrée pré-pesée en sachet kraft.

Les tarifs actuellement proposés sont les suivants :

- Shiitakés 250 g (3,50€) Shiitakés 500g (7€)
- Shiitakés 750 g (10.50€) Shiitakés 1Kg (14€)

Cochez vos choix de contrat :

Quantités	Type de contrat	Prix à payer
<input type="checkbox"/> 250g	<input type="checkbox"/> Hebdomadaire (28 distributions)	(prix) X (nombre de distributions)€ x =€
<input type="checkbox"/> 500g	<input type="checkbox"/> Quinzaine (14 distributions)	
<input type="checkbox"/> 750g	<input type="checkbox"/> Mensuel (7 distributions)	
<input type="checkbox"/> 1kg		

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de **François Rougié** et remis le jour de l'engagement.

Il a également été convenu que :

- 1) Le prix des champignons est moyenné sur l'année et établi par le producteur en fonction de son mode de production et de ses contraintes.
- 2) Aucun échange d'argent n'aura lieu sur le lieu de distribution (à l'exception de la première distribution qui donnera lieu à la signature des contrats et aux remises de chèques).
- 3) Le paiement s'effectuera en **un ou deux chèques** qui seront débités en janvier (et l'autre en avril).

ANNEXES :

Statuts, Règlement intérieur, Fiche informative de l'exploitation en ligne.

Les coordinateurs attestent avoir reçu le règlement de l'adhérent susnommé.

- Soit un chèque de€ Banque : N° chèque :

- Soit 2 chèques :€ Banque : N° chèque :

et.....€ N° chèque :pour un montant total de€

Réalisé en 3 exemplaires, à Quinsac le.....

Signature du producteur

Signature de l'adhérent

Signature du coordinateur

Vos contacts pour la saison 2021-2022 :

Coordinatrices : Marie NOURY 06 27 12 30 58, Pascale OUSTRY 06 78 93 08 17 et Sabine KYRE 06 89 14 83 03

Courriel : lacueillette@gmail.com Distribution : Salle des fêtes de Quinsac ou sous son préau, selon la météo, les lundis de 19h à 20h.